



**SÉANCE ORDINAIRE**  
**Conseil d'établissement – École La Voie**  
**27 novembre 2025, 18h20**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école La Voie, tenue le 27 novembre 2025 à 18h20 à la bibliothèque du 6755, rue Lavoie à Montréal.

**PRÉSENTS :**

Hassan El Bahidi (18h35), Zahra Keramat, Stéphanie Nau, Abdellatif Taj, Abdel Hakim Touhmou, Bérénice Caron, Alexandre Hagan, Geneviève Huot, Joannie Quintal, Mariève Woodrough, Jihade Cherifi, Charles-Emmanuel Migoumbi Vewagou, Junior Previllon, Myriam Jutras-D'Amours.

**ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :**

Véronique Matteau, directrice

Catherine Alix, avocate coordonnatrice, Bureau du droit scolaire et du traitement des plaintes

**ABSENTS :**

Michel Chouinard, Touraya Ait, Mohamed Abouelmagd, Naima Benlahcen.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, M. Touhmou, déclare la séance ouverte. Le quorum est constaté. Il est 18h27.

**2. DÉSIGNATION DU OU DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Il est convenu que la direction prenne les notes.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Alexandre Hagan et appuyé par Mme Caron que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant : 9.6. Climat scolaire.

**Adopté à l'unanimité.**

**01-CE27112025**

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Désignation du ou de la secrétaire de séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal du 9 octobre 2025
5. Suivi au procès-verbal du 9 octobre 2025
6. Dossier d'adoption
  - 6.1. Règles de régie interne
  - 6.2. Calendrier des séances
  - 6.3. Autorisation de dépenses du fonds 4
  - 6.4. Levée de fonds - projet ski alpin Mont Habitant
  - 6.5. Modification de l'horaire pendant les périodes d'examen
7. Dossier d'approbation
  - 7.1. Activités et sorties éducatives
  - 7.2. Code de vie et règles de conduite
  - 7.3. Planification des contenus obligatoires



8. Dossier de consultation
  - 8.1. Critères de sélection des directions d'établissement
  - 8.2. PTRDI
9. Dossier d'information
  - 9.1. Suivi du projet éducatif
  - 9.2. Suivi du budget annuel de l'établissement
  - 9.3. Suivi de la formation obligatoire pour les membres du CÉ
  - 9.4. Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves
  - 9.5. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence
  - 9.6. Climat scolaire
10. Points d'information/rapports
  - 10.1. Direction
  - 10.2. Présidence
  - 10.3. Comité de parents
  - 10.4. Comité des élèves
  - 10.5. Organisme de participation des parents
11. Affaires diverses
12. Période réservée au public
13. Levée de la séance

#### **4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 OCTOBRE 2025**

Une modification est apportée au point 13.1 :

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Nau et appuyé par Mme Quintal que « le budget de fonctionnement du CÉ soit adopté ».

**Adopté à l'unanimité.**

**02-CE27112025**

#### **5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 9 OCTOBRE 2025**

- Régie interne : le président fait le suivi sur les modifications comme discuté.
- Formulaire de déclaration d'intérêts : le président fait le suivi sur le formulaire de déclaration d'intérêts. Nous avons trois membres qui compléterons le formulaire.
- Rapport annuel 2024-2025 des activités du CÉ : comme convenu le président a acheminé aux membres le rapport annuel le 14 octobre 2025.

#### **6. DOSSIER D'ADOPTION**

##### **6.1. Règles de régie interne**

Le président mentionne que les modifications discutées ont été faites dans le document, dont l'ajout de la section 10.4 *Consultation électronique*. Un échange a lieu sur le point 10.3 *Participation à distance* (art. 68.1 LIP) à savoir si les membres du CÉ souhaiteraient ajouter la participation à distance dans les cas d'urgence qui empêcheraient le quorum, puisque la loi le permet. La majorité des membres souhaitent maintenir le CÉ en présentiel.

**Adopté à l'unanimité.**

**03-CE27112025**

##### **6.2. Calendrier des séances**

Le calendrier des séances est présenté. Une modification de date est suggérée pour le mois de juin (le 4 juin est remplacé par le 9 juin). Le président rappelle qu'il est toujours possible d'ajouter au besoin une assemblée extraordinaire.



|                                  |                  |
|----------------------------------|------------------|
| 1 <sup>re</sup> séance ordinaire | 9 octobre 2025   |
| 2 <sup>e</sup> séance ordinaire  | 27 novembre 2025 |
| 3 <sup>e</sup> séance ordinaire  | 5 février 2026   |
| 4 <sup>e</sup> séance ordinaire  | 9 avril 2026     |
| 5 <sup>e</sup> séance ordinaire  | 14 mai 2026      |
| 6 <sup>e</sup> séance ordinaire  | 9 juin 2026      |

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Quintal et appuyé par M. Migoumbi Vewagou que le calendrier soit adopté.

**Adopté à l'unanimité.**

**04-CE27112025**

### **6.3. Autorisation de dépenses du fonds 4**

La direction souhaite revenir sur la résolution du dernier CÉ d'acheter des ordinateurs. Elle clarifie que le reliquat est un montant d'argent disponible pour servir les élèves ayant des besoins financiers dans le but de soutenir les parents. Cet argent ne peut donc pas servir à acheter des ordinateurs pour répondre aux besoins des élèves. L'achat d'ordinateurs est donc sur le fonds cumulé par les différents projets antérieurs. Elle souhaite donc que le CÉ prenne la décision en toute connaissance de cause en ce qui concerne l'achat d'ordinateurs. Le président comprend les besoins et rappelle que ce fond est sous la responsabilité du CÉ, que ce ne devrait pas être un fonds qui finance des projets pour lesquels l'école a des mesures. Puisque l'an dernier, le CÉ avait autorisé l'achat de 10 ordinateurs (qui n'avaient finalement pas été achetés), un membre propose de reconduire l'achat. La résolution du CÉ du 9 octobre est annulée pour l'achat de 22 portables.

#### **Résolution en lien avec l'achat de 10 ordinateurs portables :**

Considérant l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique ;

Considérant les sommes disponibles au fonds à destination spéciale (fonds 4) ;

Considérant le montant de chaque ordinateur qui s'élève à environ 998 \$ plus taxe ;

**IL EST RÉSOLU D'AUTORISER** la direction de l'école à transférer le montant cumulé au fonds 4 pour l'achat de 10 ordinateurs portables.

**Adopté à la majorité.**

**05-CE27112025**

La direction propose d'ajouter à l'ordre du jour adoptée les points 6.4. Levée de fonds et 6.5. Modification de l'horaire pendant les périodes d'examens. L'assemblée donne son accord.

**Adopté à l'unanimité.**

**06-CE27112025**

### **6.4. Levée de fonds - projet ski alpin Mont Habitant**

Une levée de fonds est demandée pour soutenir le projet de journée de ski. Il y aurait la vente de sacs de popcorn au coût de 3 \$.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Keramat et appuyé par Mme Cherifi que la levée de fonds soit adoptée.



Adopté à l'unanimité.

07-CE27112025

### **6.5. Modification de l'horaire pendant les périodes d'examens**

Une demande de modification de l'horaire est demandée pour les périodes d'examens (blocage horaire). Les élèves font leurs examens et n'ont pas de cours pour l'autre partie de la journée :

- 29 et 30 janvier, 2 février.
- 25 mars : mise à l'essai pour les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire
- 7 mai : examens de français (1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire)
- 14 mai : examen de français (2<sup>e</sup> secondaire)

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Caron et appuyé par M. Migoumbi Vewagou que la modification de l'horaire pendant les périodes d'examens soit adoptée.

Adopté à l'unanimité.

08-CE27112025

## **7. DOSSIER D'APPROBATION**

### **7.1. Activités et sorties éducatives**

La direction présente le tableau synthèse. Le président nomme les activités présentées en consultation électronique :

- **Activité pédagogique - production d'un photo-roman,**

**Quand** : 21 au 31 octobre, cela ciblera les 4 cours dans la période du 21 au 31 octobre.

**Participants** : élèves du **cours de Communication & multimédia**

**But** : La prise de photo nécessitera que les élèves circulent à l'extérieur de l'école durant la période de 75 minutes du cours de façon autonome pour ensuite faire un montage.

- **Maison de la Culture CDN (expositions Kama La Mackerel et Katy Lemay)**

**Quand et participants** :

|                      |                   |
|----------------------|-------------------|
| 17 novembre 2025 402 | 4e période        |
| 18 novembre 2025 403 | 4e période        |
| 19 novembre 2025 401 | 4e période        |
| 20 novembre 2025 412 | 3e et 4e périodes |
| 24 novembre 2025 404 | 4e période        |
| 27 novembre 2025 405 | 4e période        |
| 28 novembre 2025 412 | 3e et 4e périodes |

**But** : Cette sortie s'inscrit dans un projet en partenariat avec la Maison de la culture Côte-des-Neiges et a comme intention pédagogique de démontrer comment la citoyenneté peut s'exercer à travers la culture et ses représentations symboliques en contexte québécois.

**Accompagnateurs** : 2

- **Compétition d'athlétisme-RSEQ, Complexe sportif Mc Gill**

**Quand** : 28 novembre

**Participants** : 25-30 élèves

**Accompagnateurs** : 2

- **Colloque des professions**

**Quand** : 28 novembre, PM

**Participants** : 120 élèves du 2<sup>e</sup> cycle

**But** : Explorer des métiers et des professions, par le biais de conférences.

**Accompagnateurs** : 5-6 accompagnateurs



- **Théâtre Duceppe - Place des Arts**

**Quand** : 28 novembre en soirée

**Participants** : élèves du PEI de 5<sup>e</sup> secondaire (et leurs accompagnateurs)

**But** : Nous avons eu un don de billets pour la répétition générale de la pièce *Janette*.

**Accompagnateurs** : 6

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Huot et appuyé par Mme Caron d'entériner les sorties éducatives présentées en consultation électronique.

**Adopté à l'unanimité.**

**09-CE27112025**

- **Université de Montréal : Initiation à la recherche clinique**

**Quand et participants** :

511 : 5 décembre PM

512 : 10 décembre PM

**But** : Le but de cette activité est d'initier les élèves à la recherche clinique dans le domaine de la microbiologie. Lors de cette activité, les élèves vont dîner et échanger avec des étudiants en microbiologie. Ensuite, les élèves vont s'initier à la recherche clinique en mettant à profit leur compréhension de la démarche scientifique. Enfin, les élèves vont construire une affiche scientifique, laquelle sera évaluée avec le critère D (communication) du Programme de sciences du Programme d'éducation internationale.

**Accompagnateurs** : 2

- **Compétition d'athlétisme - RSEQ, Centre sportif Claude-Robillard**

**Quand** : 16 janvier

**Participants** : 25-30 élèves

**Accompagnateurs** : 2

- **Compétition d'athlétisme - RSEQ, Centre sportif Claude-Robillard**

**Quand** : 13 février

**Participants** : 25-30 élèves

**Accompagnateurs** : 2

- **Compétition d'athlétisme - RSEQ, Centre sportif Claude-Robillard**

**Quand** : 25 février

**Participants** : 25-30 élèves

**Accompagnateurs** : 2

- **Visite au Musée Redpath**

**Quand** : 20 février 2026, PM

**Participants** : groupe 731 (16 élèves)

**But** : permettre aux élèves de voir l'exposition sur la civilisation égyptienne (en lien avec le cours d'histoire)

**Accompagnateurs** : 2

- **Jardin botanique**

**Quand** : 1<sup>er</sup> avril 2026

**Participants** : groupe 731 (16 élèves)

**But** : Activité en lien avec le cours de science et le cours de français (élaboration d'un pamphlet informatif sur une plante au choix).

**Accompagnateurs** : 2

- **Olympiades d'athlétisme**

**Quand** : 2 avril 2026

**Participants** : Secondaire 2 et AS (14 ans)

**Accompagnateurs** : 12 accompagnateurs



• Olympiades d'athlétisme

Quand : 10 avril 2026

Participants : Secondaire 1 et AS (12-13 ans)

Accompagnateurs : 12 accompagnateurs

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Huot et appuyé par Mme Keramat d'approuver les sorties éducatives.

**Adopté à l'unanimité.**

**10-CE27112025**

## **7.2. Code de vie et règles de conduite**

La direction présente la proposition de modification du code de vie (cellulaire et civisme).

### **Proposition à l'intention du Conseil d'établissement de l'école La Voie**

CONSIDÉRANT QUE le 25 août 2025, le ministre de l'Éducation a édicté le *Règlement sur les règles de conduite au primaire et au secondaire* (ci-après « Règlement ») ;

CONSIDÉRANT QUE ce Règlement prescrit un contenu obligatoire aux règles de conduite visées à l'article 76 de la *Loi sur l'instruction publique* ;  
CONSIDÉRANT QUE l'article 76 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit qu'il revient aux conseils d'établissement d'approuver les règles de conduite proposées par le directeur de l'école et élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école ;

CONSIDÉRANT QUE les règles de conduite sont présentées aux élèves lors d'une activité de formation sur le civisme que le directeur de l'école doit organiser annuellement en collaboration avec le personnel de l'école et qu'elles sont également transmises aux parents de l'élève au début de l'année scolaire ;

**IL EST PROPOSÉ DE MODIFIER** les règles de conduite de l'école afin d'y inscrire le contenu suivant :

#### **INTERDICTION CELLULAIRE**

*Il est interdit aux élèves d'utiliser, du début jusqu'à la fin de la journée, y compris pendant les activités parascolaires (15h15 à 16h50), un cellulaire, des écouteurs et tout autre appareil mobile personnel autant sur les terrains et dans les bâtiments de l'école qu'à l'extérieur de ceux-ci lors d'activités scolaires, sauf lorsque cette utilisation est requise pour l'un ou l'autre des motifs suivants :*

*1° les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant ;*

*2° l'état de santé de l'élève ou pour porter secours à toute personne en raison de son état de santé ou de toute autre situation d'urgence ;*

*3° les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.*

*L'élève doit, pendant la durée de l'interdiction, conserver tout appareil mobile personnel, tel que cellulaire, écouteurs, tablette et montre intelligente, dans son casier. L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables.*

#### **CIVISME**

*Les élèves et le personnel de l'école ont le droit d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.*

*Les élèves ont le devoir de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.*

*Les élèves doivent adopter un comportement empreint de civisme et plus particulièrement, ils doivent :*

*1° respecter l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, dont notamment celles de la classe ;*

*2° agir et communiquer de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé ;*

*3° ne poser aucun acte d'intimidation ou de violence ;*

*4° vouvoyer le personnel de l'école ;*

*5° utiliser le titre de « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école ;*

*6° respecter la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux ;*

*7° être assidu et ponctuel en respectant notamment les horaires et les échéanciers applicables ;*

*8° prendre soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école ;*

*9° respecter le code vestimentaire de l'école, le cas échéant.*



Les cellulaires seront interdits jusqu'à 16h50 dans l'école. Un membre parent mentionne qu'il aurait préféré que les cellulaires soient permis dès la fin des classes, car certains parents souhaiteraient communiquer avec leur enfant et exprime un malaise, car les casiers ne sont pas toujours sécuritaires. Un membre rappelle que c'est le choix de l'élève d'apporter ou non le cellulaire à l'école.

La direction rappelle qu'il y a plusieurs façons pour que les élèves et leurs parents puissent communiquer : secrétariat, surveillants d'élèves, courriels ou encore via TEAMS.

Le président rappelle que plusieurs éléments sont à ajuster dans la version présentée du code de vie en lien avec les mesures de soutien, des conséquences et de sanctions. (Le tableau suivant inclut les modifications suite aux recommandations du président).

**BANQUE DE MESURES DE SOUTIEN, DE GESTES RÉPARATEURS ET DE SANCTIONS**

| L'application des mesures de soutien, de gestes réparateurs et des sanctions s'effectuera à la suite de l'analyse :   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· Du profil de l'élève ;</li> <li>· De la nature et de la fréquence du manquement ;</li> <li>· De la gravité du manquement qui repose sur :             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Les conséquences : l'impact et les torts causés ;</li> <li>◦ Le contexte : l'ensemble des circonstances associées à l'événement.</li> </ul> </li> </ul>   |  |
| Les interventions visent à mettre en lumière les besoins de l'élève, de déterminer les interventions les plus susceptibles de l'aider et de planifier des mesures de soutien.   |  |
| Mesures de soutien  | Gestes réparateurs   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· Communication et collaboration avec le parent</li> <li>· Rappel de la valeur, de la règle et du comportement attendu</li> <li>· Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève</li> <li>· Enseignement du comportement attendu</li> <li>· Renforcement du comportement attendu</li> <li>· Soutien au développement des habiletés sociales</li> <li>· Rencontre avec un adulte de l'école (enseignante, technicien.ne en éducation spécialisée, psychoéducateur-riche, intervenant-e externe, etc.)</li> <li>· Rencontre entre l'élève, son parent et un adulte de l'école</li> <li>· Réalisation d'un geste de réparation (doit demander du temps, des efforts et doit être en lien avec le geste posé)</li> <li>· Soutien offert à l'élève lors de l'accomplissement d'un geste de réparation</li> <li>· Réalisation d'un travail personnel en lien avec le comportement attendu</li> <li>· Feuille de défis permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements</li> <li>· Référence à des services externes (organismes communautaires, CIUSS, etc.)</li> <li>· Soutien individuel à fréquence rapprochée</li> <li>· Contrat d'engagement de bon comportement</li> <li>· Mise en place d'un plan d'action ou d'un plan d'intervention scolaire</li> <li>· Implication des agents communautaires du SPVM</li> <li>· Aménagement d'horaire</li> <li>· Etc.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>· Excuse verbale ou écrite</li> <li>· Reprise du temps perdu</li> <li>· Réparation ou le remplacement d'un bien endommagé</li> <li>· Participation à des cercles de discussion</li> <li>· Participation à des séances de médiation</li> <li>· Exécution de travaux communautaires</li> <li>· Etc.</li> </ul>  |
|   |  |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>· Avertissement (verbal ou écrit)</li> <li>· Retenue</li> <li>· Réflexion accompagnée par l'adulte (verbale ou écrite)</li> <li>· Retrait temporaire d'une activité ou d'une sortie</li> <li>· Retrait de classe ou d'un groupe</li> <li>· Déplacements limités</li> <li>· Confiscation de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal</li> <li>· Confiscation des appareils mobiles</li> <li>· Suspension interne</li> <li>· Suspension externe</li> <li>· YMCA Alternative Suspension</li> <li>· Expulsion</li> <li>· Etc.</li> </ul> |

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Hagan et appuyé par Mme Quintal que la proposition soit approuvée avec les ajustements demandés au code de vie.**



Approuvé à la majorité.

**11-CE27112025**

La direction enverra une communication aux parents pour les informer des modifications.

Le président indique qu'il reste peu de temps avant la fin de la séance et invite les membres à intervenir brièvement.

### **7.3. Planification des contenus obligatoires**

La direction présente la planification annuelle des contenus en éducation à la sexualité. Le président rappelle qu'il est important que les conditions et les modalités de présentation soient ajustées selon les clientèles visées (par exemple pour les élèves EHDA).

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hagan et appuyé par M. Migoumbi Vewagou que la planification des contenus en éducation à la sexualité soit approuvée.

**Approuvé à l'unanimité.**

**12-CE27112025**

Mme Woodrough, CO, présente la planification des COSP (Contenu en Orientation Scolaire et Professionnelle) selon les différents thèmes par niveau (connaissance de soi, connaissance du monde scolaire, connaissance du monde du travail).

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Huot et appuyé par Mme Caron que la planification des COSP soit approuvée.

**Approuvé à l'unanimité.**

**13-CE27112025**

## **8. DOSSIER DE CONSULTATION**

### **8.1. Critères de sélection des directions d'établissement**

Le formulaire est complété séance tenante, en ligne, par les membres. Le président rappelle que les critères avaient été travaillés en 2024-2025. Les membres ont davantage discuté sur la priorisation des cotes en lien avec les compétences transversales et spécifiques.

### **8.2. PTRDI**

Le formulaire est complété séance tenante, en ligne, par les membres.

Un membre rappelle qu'il est dépassé 20h30. Les membres conviennent d'ajouter 30 minutes à la séance. Il est convenu par les membres de prioriser les points 9.6 Climat scolaire et 10.3 Comité de parents. Les autres points seront reconduits à la prochaine rencontre.

## **9. DOSSIER D'INFORMATION**

### **9.1. Suivi du projet éducatif**

### **9.2. Suivi du budget annuel de l'établissement**

### **9.3. Suivi de la formation obligatoire pour les membres du CÉ**

### **9.4. Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves**

### **9.5. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence**

### **9.6. Climat scolaire**



Les membres font part des préoccupations importantes concernant la sécurité des élèves et le climat à l'école. Les événements récents ont profondément ébranlé la communauté parentale, qui rapporte un sentiment d'insécurité tant à l'intérieur de l'établissement qu'à ses abords. Un membre parent parle d'une situation qui s'est passée, qui concerne une élève de l'école et qui est sur les médias sociaux. Un membre enseignant fait une intervention dont le but est le bien-être des élèves et d'avoir des conditions qui favorisent la réussite des élèves. Suite aux différents événements, un sentiment d'insécurité est présent. Il y a des actions qui ont été faites dans l'école. Une volonté de travailler main dans la main est exprimée pour améliorer le climat scolaire. Les représentants élèves soulèvent l'enjeu de la violence et de l'insécurité et font part du sentiment d'insécurité vécu à l'école. Ils mentionnent également certains éléments qui les inquiètent, dont la présence plus fréquente des policiers dans l'école et des situations dans les toilettes. La direction entend les préoccupations et rappelle que chaque situation de violence qui leur est adressée est traitée. L'équipe psychosociale est déployée afin de répondre aux besoins des élèves. Le président rappelle que le plan de lutte est le levier principal et souligne l'importance de traiter les enjeux de sécurité à l'école en termes de données chiffrées. Un membre enseignant mentionne qu'une nouvelle équipe de direction est présente cette année, que le milieu apprendra à la connaître et souhaite une gestion de proximité.

## **10. POINTS D'INFORMATION/RAPPORTS**

### **10.1. Direction**

Ajourné.

### **10.2. Présidence**

Ajourné.

### **10.3. Comité de parents**

Le délégué au CP présente les éléments suivants :

- Assemblée générale annuelle du CP du 28 octobre 2025 : il reste trois postes à pourvoir.
- Formation sur le conseil d'établissement : une formation se tiendra en ligne le 11 décembre 2025 à 19h, à l'intention de l'ensemble des membres des CÉ. Une seconde séance aura lieu le 7 janvier et sera ouverte à tous les parents.
- Rencontre du 25 novembre 2025 : les services éducatifs ont présenté l'état d'avancement du Plan d'engagement vers la réussite ainsi que les taux de réussite scolaire. Les principaux constats qui en ressortent sont les suivants :
  - La proportion d'élèves vulnérables (résultats inférieurs à 70 %) en français et en mathématiques, tant au primaire qu'au secondaire, demeure stable, mais se situe environ cinq points de pourcentage sous la cible. Au secondaire, 54 % des élèves atteignent un résultat supérieur à 70 % en français et en mathématiques, comparativement à une cible de 59,5 %.
  - Les taux de réussite des élèves ayant un plan d'intervention poursuivent une tendance à la baisse en français comme en mathématiques et demeurent nettement inférieurs aux cibles établies. Au secondaire, ces taux semblent toutefois relativement stables.
  - Le taux de réussite en français au secondaire des élèves ayant fréquenté une classe d'accueil est relativement stable, à 77,4 %, mais demeure légèrement inférieur à la cible fixée à 81,5 %.
  - Le taux de diplomation et de qualification des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et des garçons enregistre, avec la cohorte 2017, une première baisse tant après cinq ans qu'après sept ans. Cette diminution est de sept points de pourcentage après cinq ans et de quatre points après sept ans, comparativement à la cohorte 2016.



- Les épreuves d'écriture de secondaire 5 et de raisonnement en CST de secondaire 4 continuent de représenter des défis majeurs pour le CSSDM, avec des taux de réussite se situant autour de 60 à 65 %.
- La responsable du traitement des plaintes a présenté son bilan pour l'année 24-25. Un total de 565 plaintes a été recensé, dont 467 liées aux services scolaires, 38 concernant des situations d'intimidation ou de violence et 3 portant sur des actes de violence à caractère sexuel. Une hausse marquée des plaintes liées à la communication entre l'école et les familles a également été constatée.
  - Le représentant de l'école a été interpellé par de nombreuses familles au sujet de la violence en milieu scolaire. Les parents font part de préoccupations importantes concernant la sécurité des élèves. Les événements récents ont profondément ébranlé la communauté parentale, qui rapporte un sentiment d'insécurité tant à l'intérieur de l'établissement qu'à ses abords.

**10.4. Comité des élèves**

Ajourné.

**10.5. Organisme de participation des parents**

Ajourné.

**11. AFFAIRES DIVERSES**

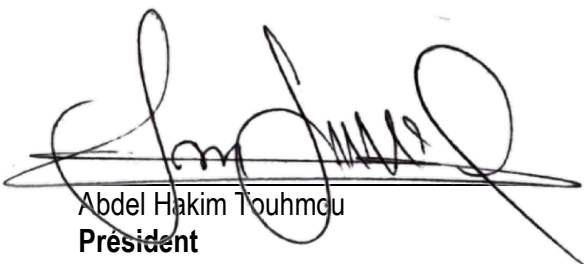
Aucun sujet n'est traité à ce point.

**12. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucun membre du public présent.

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La séance prend fin, il est 21h05.



Abdel Hakim Touhmcou  
**Président**



---

Véronique Matteau  
**Directrice**